

## Je respecte la nature dans mes loisirs

On attend tous impatientement les beaux jours pour profiter de pratiquer des activités à l'extérieur. Partir pour une randonnée, organiser un pique-nique, enfourcher son vélo, ... la nature nous offre une grande liberté avec ses espaces immenses. N'oublions pas que nous sommes ses invités et que nous devons respecter certaines règles pour une approche respectueuse.

Le respect de cette nature est une protection pour elle, et indirectement pour nous aussi.

Voici quelques règles simples mais importantes :

- Avant de planifier une excursion, je m'informe des règles qui prévalent dans les zones prévues
- Je respecte les zones de tranquillité et de protection de la faune, car les animaux s'y retirent pour se nourrir et se reposer
- Je reste sur les sentiers balisés, quelle que soit l'activité pratiquée
- J'évite les lisières de forêt car les animaux apprécient particulièrement ces endroits
- Je ne cueille pas de plantes protégées
- Si je fais un feu, je l'allume uniquement aux endroits prévus à cet effet
- Je ne laisse pas de déchets derrière moi

Se promener dans la nature procure un sentiment de liberté et de quiétude pour l'être humain. Cependant, dans de nombreux cas, cela provoque un véritable stress pour les animaux sauvages. Afin de canaliser les activités humaines, des zones de tranquillité ont été délimitées pour la faune. Celles-ci permettent de laisser des espaces suffisamment vastes où les animaux peuvent se réfugier et se nourrir.

Une zone de tranquillité peut être un site autonome ou une enclave à l'intérieur d'un site de protection existant (réserves naturelles) qu'il est interdit de traverser ou de survoler. Elles sont définies par les différents cantons et sont, pour la plupart du temps, valables durant une période déterminée de l'année.

Profitons des belles aventures que l'on peut vivre en forêt, en montagne ou sur l'eau, avec un mot d'ordre pour la nature et pour nous : respect !